



# TRIMESTRIEL DÉCEMBRE 2021

Néron, un village entre plaines, bois et vallée.



Chers Néronnais(es),

*Au nom de l'Équipe Municipale je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022, qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.*

*Cette année encore l'histoire se répète et nous n'aurons certainement pas l'occasion de se rencontrer pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui reste un réel moment d'échange permettant de faire le bilan de l'année et de se projeter sur l'année à venir.*

*Dans ce contexte toujours très compliqué sur le plan épidémique, il est important, malgré la lassitude naturelle qui peut s'installer, de continuer à respecter toutes les règles sanitaires afin de protéger ses proches et soi-même.*

*Prenez-bien soin de vous.*

*Très cordialement,*

**Nicolas DORKELD, Maire de Néron**

## ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS

### • LA MAÎTRISE AU CHEVET DE SAINT-LÉGER (02/10/2021)

L'association Néron, Vie et Patrimoine a proposé un concert exceptionnel, hier, en l'église Saint-Léger de Néron.

Les chanteurs de la maîtrise de la cathédrale de Chartres se sont produits en faveur d'une très bonne cause.

#### Les travaux au printemps

« C'est un geste solidaire formidable de leur part, l'argent récolté durant le concert (au chapeau) aidera à financer les travaux de rénovation de notre église, qui vont reprendre au printemps. Toute la nef va être refaite », précise la présidente de l'association, Françoise LHOPITEAU.

L'acoustique de l'église a permis aux chanteurs de débiter le concert depuis le fond de l'édifice religieux, et de gagner le chœur en chantant un Ave Maria grégorien, suivi de pièces de Schubert, Mozart, Vivaldi et Haendel. L'office religieux qui a suivi a également été animé par la chorale, pour le plus grand plaisir des fidèles.



- **LE VIDE GRENIER (03/10/2021)**

Le Comité des Fêtes a organisé la brocante de la Saint-Léger. Malgré la pluie, une vingtaine d'exposants et un stand buvette / restauration étaient présents.



- **JAZZ DE MARS (10/10/2021)**

« ZÛM TRIO » : Adèle, Loïc et Mickaël nous ont fait découvrir leur univers de Musiques du Monde.



- **HALLOWEEN (31/10/2021)**

Pendant que 22 citrouilles étaient présentées au Jury du concours, le Comité des Fêtes et l'APE organisaient une animation sous forme de petits jeux avant de franchir le terrible labyrinthe hanté dans la cour de l'école pour effrayer petits et grands.



- **LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE**



- **LA BOURSE AUX JOUETS (21/11/2021)**

Encadrés par le Comité des Fêtes, 15 exposants étaient présents et 125 visiteurs sont venus leur rendre visite.



- **LA SAINT-HUBERT (23/11/2021)**



- **LA MAGIE DE NOËL (05/12/2021)**

➔ Marché de Noël organisé par NDL



➔ Le Comité des Fêtes proposait du vin chaud et des crêpes, pendant que les enfants décoraient de leurs créations le grand Sapin devant l'Église. Illumination du Sapin à 18h30 en présence du Père-Noël pour le plaisir des petits et des grands.



M. Pasquale CAPPABIANCA, Vice-Président de la CSAS est passé voir les seniors de Néron pour leur proposer trois choix pour les fêtes de Noël : un colis, un repas chez Maria ou un bon d'achat à la librairie de Maintenant. 35 personnes ont choisi les colis, 5 les bons d'achat, et 33 le repas chez Maria.

Celui-ci s'est tenu le mardi 07 décembre à 12h00 en présence de M. le Maire Nicolas DORKELD, M. Pasquale CAPPABIANCA, Mme Nadia LEFEBVRE, Mme Laëtitia LE GUIL et Mme Laurence LECOMTE.



Nadia LEFEBVRE et Pasquale CAPPABIANCA ont offerts des gâteaux de Noël à nos seniors seuls ou isolés.

## • HAPPY CULTURE CIE

Le samedi 11 décembre, une partie de la troupe d'Happy Culture Cie a eu l'immense joie de présenter son spectacle « Les rennes du Père-Noël » lors de deux représentations exceptionnelles à la salle des fêtes de Néron à 16h et à 18h.

Le public présent était heureux d'assister aux tribulations du Père-Noël cherchant ses rennes avec l'aide de la Mère-Noël, d'Alfie le fidèle lutin, de la Reine des Neiges et de Rudolph. Il est reparti enchanté d'avoir partagé cette magie de Noël, mis en scène par Stéphanie ROBERT et Laurent IOOS.

Et que ce soit les petits, des étoiles plein les yeux ou les grands, revenus en enfance l'espace d'une vingtaine de minutes, tous ont salué la qualité de la prestation, conquis.

Une troupe que vous pourrez retrouver les 15 et 16 janvier 2022 à la salle des fêtes avec sa prochaine pièce plus adulte cette fois-ci pour vous présenter une « Bonne année et surtout bonne santé ».



## • LE PÈRE-NOËL EN VISITE À L'ÉCOLE DES SOURCES

Cette année encore, pour notre grand plaisir, le Père Noël a pensé aux petits écoliers de Néron. Il leur a fait la surprise de venir leur rendre visite le jeudi 16 décembre, la hotte bien garnie de petites douceurs chocolatées portées par les lutins de la Mairie (Caroline BOUCAUX et Cédric HUET) et d'un cadeau pour chacun, sortis du traîneau par ceux de l'Association des Parents d'Elèves (Clarisse BERTRAND en logistique, Nadine COTTEREAU et Lucile TUTOIS).

Bien sûr il voulait savoir si les enfants avaient été bien sages tout au long de l'année ...

Toujours impressionnés par ce grand homme à la barbe blanche, un peu émus mais bien joyeux, les enfants, leurs enseignantes et les ATSEM ont accueilli le Père-Noël avec chaleur. Certaines classes ont agrémenté cette visite d'un chant de Noël pour le plus grand bonheur de Papa Noël qui en redemandait ...

Les petites sections ont même eu la chance de se faire réveiller de leur sieste par le grand bonhomme en rouge : certains impressionnés et d'autres émerveillés.

**Scoop de la rédaction** : « *Le Père-Noël m'a confié aimer son métier juste pour voir les étoiles dans les yeux des enfants. Et il compte rester à ce poste encore bien longtemps !* »



## • INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous pouvez vous inscrire **sur le même site web [service.public.fr](http://service.public.fr)**, en mairie ou par voie postale. Pour une inscription en ligne, il faut se munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile au format PDF. En mairie ou par courrier, il faudra fournir un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription.

Les Français qui atteignent la majorité sont automatiquement inscrits sur les listes électorales **dans le cas où ils ont réalisé leur recensement citoyen à partir de 16 ans.**

En ce qui concerne les élections à venir, **les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.**

## • LE CIMETIÈRE DE NÉRON

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été finalisée après une longue période de plus de 3 ans et délibérée au Conseil Municipal du 22 novembre 2021. L'arrêté du Maire prononce ainsi la reprise par la commune des 20 concessions de la liste. Les travaux de relevage des corps et de nettoyage des sépultures seront effectués au fur et à mesure, en fonction de leur degré d'insalubrité et de dangerosité. Les objets décoratifs des sépultures nettoyées seront conservés une année en Mairie.

Ont été délibérées également les modifications sur la tarification du cimetière comme suit :

➔ Tarifs concessions applicables au 1er janvier 2022

- 30 ans : 200€
- 50 ans : 450€
- Perpétuelle : ne sera plus proposée
- Taxe de superposition des corps : 100€

➔ Tarifs Columbarium au 1er janvier 2022 :

- 10 ans : 430€ (plaque sans gravure comprise)
- 15 ans : 530€ (plaque sans gravure comprise)
- 30 ans : 730€ (plaque sans gravure comprise)
- Dispersion dans le jardin du souvenir : gratuit (50€ pour la plaque sans gravure à apposer)



Suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre, il a été voté des modifications relatives à la tarification et au règlement de la salle des fêtes applicables au 1er janvier 2022.

### Les principales modifications à retenir sont :

- Le versement de 30% d'Arrhes demandé à la réservation et encaissable en cas d'annulation non justifiée.
- La réservation effective uniquement après remise du contrat de location complet en Mairie.
- Le tarif du forfait ménage a été augmenté : il passe de 40€ à 80€ (Néronnais ou extérieurs).
- Le tarif de location à la journée passe de 150€ à 100€ pour les Néronnais et de 300€ à 200€ pour les extérieurs.
- Il n'y a plus de priorité pour les Néronnais.

Le règlement est disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

## RENOUVELLEMENT DE LA TABLE DE PING-PONG DE L'ÉCOLE DES SOURCES

Le sport est reconnu comme un vecteur de lien social avec un rôle éducatif important entre autres sur le plan de l'épanouissement personnel de nos petits Néronnais. Les élus savent combien offrir aux enfants les meilleures chances pour réussir est une obligation car c'est également la meilleure manière d'assurer à l'espace rural les perspectives de son développement.

C'est pour cette raison que l'équipe municipale a décidé le renouvellement d'une des anciennes tables de ping-pong qui est devenue impraticable à cause des dégradations causées par le mauvais temps.

La nouvelle table de ping-pong permettra à l'équipe enseignante d'organiser des tournois et constituera un support en EPS pour s'entraîner aux jeux de raquettes.

Nous remercions les bénévoles qui ont aidé l'installation.

Dorénavant, les élèves de l'École des Sources, n'ont qu'une envie lors des récréations : taper dans la petite balle.

## • CONTRE LES ARNAQUES

Une nouvelle vague d'envoi de courriels frauduleux au nom de la Police Nationale concernant une convocation « JUSTICIAIRE » est en cours.

- ➔ Il s'agit de FAUX.
- ➔ Ne répondez pas.
- ➔ Signalez-les sur <https://www.signal-spam.fr/>



# RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE BON VOISINAGE

## • LES STATIONNEMENTS INTERDITS ET DANGEREUX

Dites-vous toujours que si le stationnement est interdit, c'est qu'il y a une bonne raison à cela. Vous n'avez pas à en juger. La loi est faite pour être appliquée sous peine de sanctions. Le Maire et ses adjoints sont mandatés pour faire respecter ces règles afin de veiller en priorité à la sécurité de tous dans le village.

Stationner de façon non réglementaire (comme sur les trottoirs) est sanctionné par la loi, et peut être à l'origine de conséquences particulièrement graves (passage de piétons et notamment d'enfants, gêne à la circulation, risque d'accident ...) Respectez les zones et les conditions de stationnement. À les ignorer, vous risquez parfois une lourde amende. Suite à la réunion sécurité qui s'est tenue fin octobre, une campagne de prévention est en cours à l'aide de petits papillons déposés sur votre pare-brise afin de vous sensibiliser au stationnement. Tenez en compte !

Nous possédons des emplacements de stationnement sur nos terrains : il suffit de se donner la peine de rentrer nos voitures. Et si ce n'est pas le cas, des emplacements ou parking sont à votre disposition : quelques dizaines de mètres à pied, c'est plutôt bon pour la santé ! (article R417-11 Code de la route)



## • PEUT-ON FAIRE UN FEU DANS SON JARDIN ?



Les feux dans les jardins ne sont pas rares, surtout dans les communes rurales. Pourtant, la règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de brûlage des déchets dans un jardin, quels qu'ils soient.

Une circulaire interministérielle du 29 Novembre 2011, interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc.

Faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocives lorsqu'elles sont inhalées. Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau.

C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, le non-respect de cette disposition exposant à des sanctions.

## • L'ÉLAGAGE DES ARBRES

C'est votre obligation de propriétaire d'entretenir vos arbres et arbustes et d'assurer qu'ils ne soient source d'aucune nuisance ou laissés à un développement anarchique.

### → L'élagage vise à réduire les risques de :

- Chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication.
- Manque de visibilité pour le voisinage ou pour le réseau routier.
- Dysfonctionnement des lignes téléphoniques et électriques.



### → Vos droits :

- Une personne qui estime qu'un arbre est trop haut chez son voisin n'a pas le droit de couper elle-même les branches qui dépassent, mais elle a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, en envoyant un courrier pour demande d'élagage.
- Vous avez le droit de couper les ronces, brindilles et racines de l'arbre du voisin si elles dépassent de la limite séparatrice de vos terrains.

### → Vos devoirs :

- Vous devez couper les branches de vos arbres qui dépassent chez votre voisin.
- Si vous devez accéder au terrain voisin pour procéder aux travaux, vous devez demander une autorisation.
- Si vos branchages occasionnent des dégâts chez le voisin, vous êtes responsable et devrez payer des dommages et intérêts.

- **EXPOSITION PHOTOS « SUR LE TOIT DU MONDE »**

Depuis quelques mois, l'exposition de photos de l'artiste autodidacte Florian DELALEE vous attend à la bibliothèque l'Évasion. Une façon de s'évader en Asie grâce à ses photos colorées, à ses personnages authentiques et à ses vues à couper le souffle.

Ancien élève de l'École de Néron entre 1989 et 1997, Florian DELALEE s'est initié à la photographie par son manager d'alors. A 21 ans, lors d'une mission à Shanghai (Chine), il s'achète son premier Reflex numérique et part à la découverte des alentours. Aujourd'hui, installé en Chine sur le long terme, il s'échappe de son univers professionnel industriel pour voyager en Asie dès qu'il le peut : « *Cela fait désormais 10 ans que je sillonne l'Asie à la recherche d'endroits peu visités pour ramener des souvenirs et une expérience photographique des paysages magnifiques et des personnes que je croise* » explique-t-il, « *à chaque fois, j'essaye d'améliorer mes compositions et les jeux de lumières, notamment lors des levers et couchers de soleil.* »

A découvrir, si ce n'est déjà fait les mercredis de 17h à 18h et les dimanches de 10h30 à 12h30. Dépaysement assuré !

Si vous même êtes artiste (peintre, sculpteur, musicien, graveur ...) et que vous avez envie de faire connaître votre travail en exposant à la bibliothèque, ou encore que vous connaissez un artiste talentueux qui mériterait de se faire connaître : n'hésitez pas, contactez-nous afin de préparer ensemble votre exposition ! Il n'y a pas de petits artistes, que de grands talents !

**Caroline BOUCAUX, responsable bibliothèque.**



0800-97-07-28



NOGENT-LE-ROI

02-37-38-05-20

LES SOLUTIONS DE LA GRILLE À REMPLIR SERONT COMMUNIQUÉES DANS LE PROCHAIN TRIMESTRIEL.

- **CONCOURS « DESSINE TON PÈRE-NOËL »**

À l'occasion de l'ouverture des festivités de Noël, la bibliothèque municipale l'Évasion organisait la première édition de son concours « Dessine ton Père Noël ». Il s'agissait pour réaliser cette œuvre, d'utiliser au choix : la technique, les matériaux, les couleurs. 17 enfants âgés de 3 à 11 ans ont participé ! Les gagnants par catégorie ont été récompensés par le Père Noël en personne, au pied du sapin après son illumination le 5 décembre 2021. La catégorie des 3-5 ans a pu être entièrement récompensée pour ses dessins originaux et colorés. Les catégories des 6-8 ans et des 9-11 ans ont vu un dessin récompensé pour chacune d'elles et des lots de consolation attribués aux autres participants. Le vote s'est déroulé anonymement, par 25 visiteurs de la bibliothèque, le soir de l'illumination.

Merci à nos artistes et rendez-vous l'année prochaine !



- **CENTRE DE DÉPISTAGE COVID-19 « DRIVE »**

**Centre de dépistage COVID-19**

Apportez votre Carte Vitale

Ordonnance pour les non-vaccinés

du **lundi** au **vendredi**  
 de **13<sup>H</sup>** à **15<sup>H</sup> 45**  
**Salle polyvalente de Vernouillet**  
 51 rue de Torçay (derrière l'école de musique)

DÉSINFECTION

PORT DU MASQUE

DISTANCIATION

CPTS du pays drouais

- **LA TAILLE DES HAIES : C'EST AVANT LE MOIS D'AVRIL !**



Nous vous rappelons que la taille des haies est vivement déconseillée entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), sauf si la taille intervient pour des raisons de sécurité imposées par une autorité extérieure ou en présence d'un problème particulier (une branche qui touche une clôture électrique, par exemple). Si cette règle s'applique aux agriculteurs, notre conscience de particuliers nous invite à suivre ces préconisations.

En effet, c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes. Afin de ne pas déranger les couvées, attendez la fin de l'été et l'envol des derniers oisillons pour tailler vos haies. N'oubliez pas que certaines espèces sont protégées ! La plupart des oiseaux de jardin nichent de mars à août, il est conseillé de réduire arbres et haies de septembre à février.



- **LA HAIE CE N'EST PAS SUR LE DOMAINE PUBLIC !**

N'oubliez pas que vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la visibilité de la circulation routière. Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le Maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Soyons courtois et n'en arrivons pas là ! Taillons nos haies afin de rendre notre village plus propre et plus sûr !



- **PETITS TRAVAUX DANS LA CLASSE DE PS-MS À L'ÉCOLE DES SOURCES**

Après les vacances de la Toussaint, grâce au travail minutieux de notre employé communal Sébastien CHÂLLE, les élèves de Petite et Moyenne Section de Mme Céline BRICKA ont découvert un tout nouvel aménagement de la classe.

Soucieuse du bien-être des enfants et de leur cadre de vie en classe, la commune a profité des quinze jours de vacances pour réaliser quelques travaux, à la demande de l'enseignante. Les marches sur deux niveaux, présentes dans cette classe, demandaient une surveillance accrue pour éviter les accidents et chutes. Elles ont été supprimées et permettent ainsi un dégagement supplémentaire pour la création de nouveaux îlots de travail et de coins jeux pour nos petits élèves.

Les peintures ont été harmonisées au maximum avec les couleurs existantes. Ces aménagements ont coûté 98,75€ à la commune (plinthes, champlats, peintures, enduit, colle et toile de verre).



- **Samedi 15 et dimanche 16 janvier 2022**  
HAPPY CULTURE CIE « Bonne année et surtout bonne santé » à la Salle des Fêtes de Néron
- **Samedi 02 et dimanche 03 avril 2022**  
BOURSE AUX VÊTEMENTS (Comité des Fêtes)
- **Dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022**  
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
- **Dimanche 08 mai 2022**  
JEU DE PISTES (Comité des Fêtes)
- **Dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022**  
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



# ETAT CIVIL 2021

## NAISSANCES :

### La Municipalité adresse ses félicitations aux parents de ...



Emy LAQUERBE	12 janvier
Hugo LAQUERBE	12 janvier
Pierrick JUNCA	30 janvier
Noé ROUFFORT	27 février
Ellie ROTHE	05 avril
Lou CAMPAGNA HENRY	21 août
Anne-Margot RADOVICI	06 novembre
Sohan VASSAL	31 décembre

## MARIAGES :

### La Municipalité adresse ses vœux de bonheur à ...



Charlotte SAUGER et Jordan DORIATH	05 juin
Mallaury SARRIAU et Aurélien RASSE	12 juin
Eve BIZET et Nicolas COSME	03 juillet
Laurie AUZEIL et Antoine JUNCA	31 juillet
Alissa HASSEN et Emmanuel LAVAUD	07 août
Marion PIROT et Alexis FOUCART	11 septembre
Alice TROUINARD et Bertrand TAVERNIER	11 septembre

## PACS :

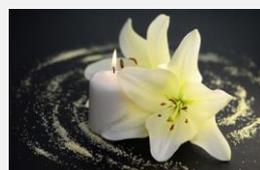
### La Municipalité adresse ses vœux de bonheur à ...



Elina GAMBIRASIO et Mathieu CLAUS	26 février
Sophie COSOLETO et Anthony POINTEAU	10 juillet
Stéphanie MARGAT et Hugo CHALLE	11 octobre

## DÉCÈS :

### La Municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de ...



Bernard BOURDEAU	11 février
Gérard LE SEAC'H	19 février
Gisèle VIDAL née CHRISTINE	04 mai
Micheline TISSERAND née LETERTRE	28 Juillet
Marc MERLE	06 août
Yolande MERLE née DUFRESNE	10 septembre
Zsuzsanna BOIZARD née GERDE	02 octobre
James LARCHER	20 octobre